

**DELIBERATION**  
**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement  
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

*nombre de membres : 12*

*quorum : 7*

*titulaires présents : 9*

*pouvoir : 0*

*ayant pris part à la*

*délibération : 9*

*date de la convocation :*

2 février 2024

**SEANCE DU 13 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

**2024/02 N°1**

**Objet de la Délibération :**  
**Débat d'orientation**  
**budgétaire 2024**

**Présents :** Mme H.OLIVIER, MM. D.MOUSSA, S.OBARA, B.LE FRANCOIS,  
J.PARROT, P.PICHAVANT, P.DEHAND, B.GOEURIOT, P.HENRY  
**Excusés :** J-P.COLIN, B.GILSON, D.MINUTO, J-L.DURET  
**Suppléants présents :**

Vu les statuts du Syndicat,

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les communes de plus 3 500 habitants et leur groupement,

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la projection budgétaire pluriannuelle

Entendu l'exposé du Président,

**Le Comité Syndical,**

**PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport de présentation et de la projection budgétaire pluriannuelle (documents ci annexé).

**CHARGE** son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,  
Le Président,  
Dominique MOUSSA



REÇU EN PREFECTURE

Le 22/02/2024

Application agréée E-legalite.com